

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Verviers

Commune de AUBEL

Enquête Publique : Projet des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques wallons (2022 - 2027)

Enquête publique

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive Européenne (2000/60/CE) relative à la gestion intégrée de l'eau, les **projets des troisièmes Plans de Gestion par district hydrographique (cycle 2022-2027)** sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Lundi 24 octobre 2022	Mercredi 2 novembre 2022	Mardi 2 mai 2023 à 16h00 Administration Communale Place Nicolai n° 1 à 4880 Aubel	Christiane ROHEN Jean-Léon NELISSEN

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi soir jusqu'à 20 heures à l'adresse reprise ci-dessus.

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : <http://eau.wallonie.be> .

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'Administration Communale – Service Urbanisme (tél. 087/68.01.38 – e-mail urbanisme@aubel.be).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :

Projets des Plans de Gestion par district hydrographique 2022-2027
Via courriel : eau@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface, Du SPW ARNE Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Aubel, le 17 octobre 2022.

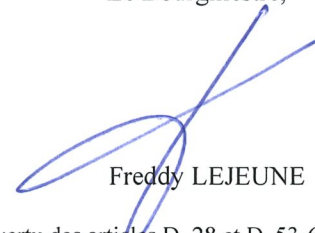
La Directrice Générale


Veronique GOOSSE

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Freddy LEJEUNE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2, sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.